



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE L'AIN



BROCHURE ATELIERS & FORMATIONS

2026

Hôtel du Département
45 avenue Alsace Lorraine
01000 BOURG-EN-BRESSE
04 74 32 33 03

WWW.AMF01.FR



Nous vous attendons nombreux à l'occasion de notre 10^{ème} congrès annuel.
Cet évènement associant notre assemblée générale, temps forts
et le salon des communes et des intercommunalités de l'Ain rassemble
près de 120 exposants et plus de 1 800 visiteurs.

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Edito du Président

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI,
Cher(e)s collègues élu(e)s,

C'est avec un réel plaisir que je vous invite à découvrir notre troisième édition de la brochure de présentation de nos actions.

Comme l'an dernier, cette édition 2026 vous propose plusieurs dizaines de sessions comme des ateliers, des formations ou encore des réunions d'informations.

Chaque année d'engagement est importante, mais ce millésime 2026 l'est encore davantage puisqu'il ouvre le mandat pour les 6 années à venir.

L'AMF de l'Ain se doit donc d'être au rendez-vous.

Nous espérons, que les thèmes retenus par notre équipe répondront à vos attentes et contribueront à la réalisation de vos projets communaux.

L'an dernier, nous avons comptabilisé plus de 700 élus participants à nos actions.

Nous savons que vous saurez profiter de celles proposées en 2026. Elles sont gratuites, ouvertes à l'ensemble de l'équipe municipale. Il est donc indispensable de diffuser ce guide auprès de vos collègues élus de votre commune.

Pour apprendre et mieux comprendre, inscrivez-vous sans attendre !

Je vous laisse découvrir cette brochure et vous souhaite d'ores et déjà de très bons moments d'échanges et d'apprentissages lors de nos sessions.

Notre équipe est à votre écoute.

Bien à vous.

David LAFONT
Président



Sommaire

Ateliers, Formations, Réunions Quelles différences ?	5
Inscriptions et modalités	6
Thématiques	7
Engagement qualité Accueil convivial	8
Financement de nos actions	9
Identité numérique	10

NOUVEAUTE 2026

Découvrez l'ensemble de nos actions (ateliers, formations et réunions d'informations sur notre site internet.

Consultez-le régulièrement pour connaître les mises à jour : ajouts de sessions, nouvelles dates...

WWW.AMF01.FR

Plusieurs dizaines d'actions à découvrir... en 7 familles !

A - Administration et gestion de la commune	11
B - Autour des finances	19
C - Communication	23
D - Enfance et éducation	26
E - Prévention et risques	30
F - Urbanisme et aménagement du territoire	35
G - Réunions partenaires	38

Ateliers

Formations

Réunions

Quelles différences ?

Le programme que vous allez découvrir vous donnera de nombreuses informations sur les thématiques et les sujets que nous allons aborder dans le cadre de nos actions d'animations territoriales et de formations.

Sur chaque page thématique, un de ces trois pictogrammes sera visible pour vous indiquer dans quel type d'action est proposée la session.

La durée, les horaires ou encore une indication sur le lieu sont indiqués sur chaque page. Certaines sont proposées en format webinaire.

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur notre site internet dans la rubrique en cliquant sur l'onglet "S'inscrire à une session"

WWW.AMF01.FR



Les ateliers sont organisés dans le cadre de nos animations territoriales. Ils évoquent une thématique sur un temps plus réduit. Ils sont animés par un intervenant ou un partenaire.

Les sujets traités vous apportent des informations plus généralistes.

Les ateliers sont gratuits et sont compris dans votre adhésion globale 2026. Ils sont réservés aux élus des communes et des EPCI adhérentes à l'AMF de l'Ain. Certains sont ouverts aux agents.



Les formations sont dispensées dans le cadre de notre agrément d'organisme de formation. Elles répondent donc à plusieurs critères comme par exemple le contenu, l'intervenant, la durée du module.

Le participant doit s'inscrire dans le cadre de son budget DIF Élu. Le coût de la journée est pris en charge via son budget personnel DIF.



Les réunions sont proposées et animées par nos partenaires. Elles sont gratuites.

Ateliers ou formations ou encore réunions, dans tous les cas, la réservation au préalable est obligatoire.

Inscriptions et modalités

L'AMF de l'Ain possède un seul et unique outil de gestion des données de ses adhérents. Il facilite les inscriptions aux ateliers et aux réunions d'information et autres évènements organisés par l'association.

Cet outil Innogam dispose d'un espace dédié aux adhérents, permettant à chaque collectivité d'apporter directement les modifications nécessaires aux données la concernant (coordonnées de tous les membres du conseil, nom du/des responsables administratifs, courriels, etc...) pour ne manquer aucune communication venant de notre part.

Nous vous demandons ainsi de bien vouloir rappeler à votre secrétariat de réaliser cette mise à jour indispensable sans délais et à chaque fois que la situation se présentera au cours du mandat.

En revanche, pour s'inscrire à une formation, il est obligatoirement nécessaire de saisir l'inscription sur "Mon compte formation"

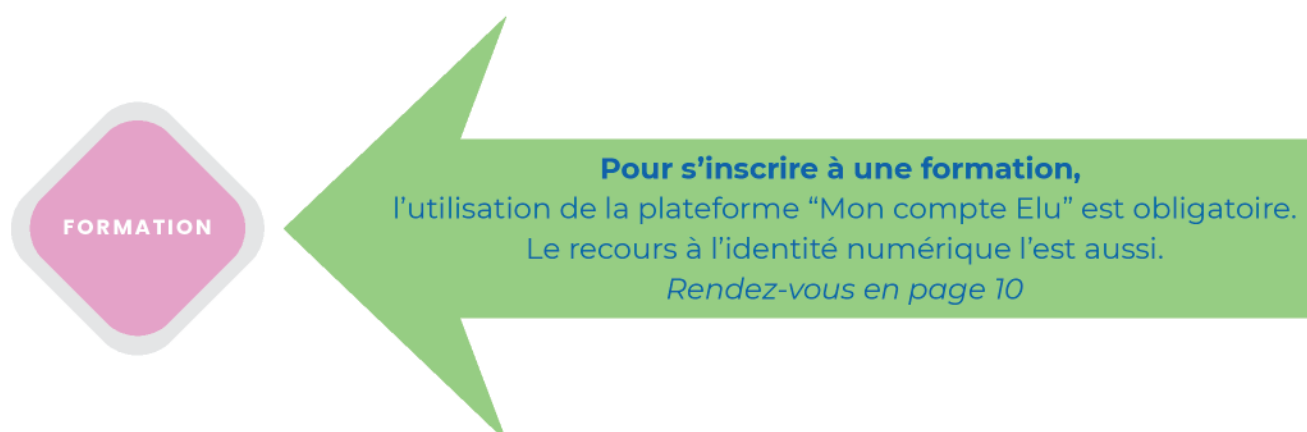


Innogam vous permet de vous inscrire via deux possibilités :

- A partir du lien contenu dans les invitations qui sont adressées à la collectivité.
- A partir de votre espace adhérent dans la rubrique « MANIFESTATION » ou « FORMATION ».

Pour chaque évènement, réunions ou ateliers... un nombre maximum de participants (ou minimum) peut-être appliqué pour des raisons pédagogiques et d'organisation. L'ouverture des inscriptions pour les différentes sessions est annoncée via notre newsletter et sur notre site internet.

Les codes d'accès à l'espace adhérent appartiennent personnellement au maire/président. Il est libre de les communiquer ou non aux agents et aux élus de la collectivité.



Thématiques

Soucieux de satisfaire l'ensemble des élus pour répondre à leurs attentes et ainsi mieux les accompagner dans leur mandat, nous vous proposons un programme sur des thématiques variées.

Nos intervenants et partenaires qualifiés vous donneront de nombreux apports techniques et législatifs.

Bien entendu, le partage de vos expériences, de vos inquiétudes, de vos projets pour votre collectivité ainsi que tous vos témoignages enrichiront ces moments d'échanges.

Les ateliers et les formations proposés sont ouverts aux élus (maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers municipaux et communautaires) des collectivités adhérentes à l'AMF de l'Ain.

Parfois, certaines sessions peuvent être ouvertes aux agents.

Si une thématique ou un sujet non présent dans cette brochure vous intéresse, pour vous ou votre équipe, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services.

Nous pourrions ainsi mieux comprendre votre attente et essayer d'y apporter la meilleure réponse en organisant, par exemple, un module spécifique pour votre collectivité.

Nos sessions sont réparties en 7 thématiques



Engagement qualité

Nous construisons un programme sur les bases des attentes recueillies toute l'année.

Vous êtes d'ailleurs invités à nous faire part, dès qu'un besoin vous semble nécessaire, pour vous et votre équipe municipale des thématiques que vous souhaiteriez voir abordées.

Nos intervenants, formateurs et partenaires sont sélectionnés pour la qualité de leur prestation et leur capacité à répondre aux attentes d'un collectif. A l'issue de chaque session, votre avis vous sera demandé pour nous aider à améliorer la qualité d'accueil et de service.

Pour garantir une qualité pédagogique de nos sessions, celles-ci ont une capacité limitée. Nous vous invitons donc à réaliser vos réservations dès que nous les ouvrons. Pour information, un maximum de deux élus par commune est accepté par session.



Convivialité

Lors de la plupart de nos sessions, nous serons ravis de vous accueillir autour de boissons chaudes et quelques gourmandises pour bien débiter votre temps de travail.

Lorsqu'elles se déroulent en journée, le déjeuner est servi par notre équipe sous la forme de plateaux repas (ou buffet) froids. Ils sont confectionnés par des commerçants locaux.

Une participation aux frais de repas et d'organisation est demandée en amont.

La réservation et le paiement s'effectuent uniquement via le lien qui vous est transmis quelques jours avant la journée.

Tarif par personne : 16 euros nets.



Comment sont financées ces actions ?

Nos actions comme les ateliers et les réunions d'informations sont proposées gratuitement à l'ensemble des élus de nos communes et EPCI adhérents et à jour de cotisation.

Ces recettes encaissées, affectées à l'animation territoriale que nous proposons permettent d'offrir un large panel de sessions sous différents formats : présentiel ou distanciel.

La durée peut également varier que quelques heures à une journée complète.

Nous n'oublions pas de remercier les communes qui nous mettent à disposition gratuitement des espaces pour accueillir nos participants. Les cantons et communes sont donnés à titre indicatif.

Si les ateliers et les réunions d'informations sont proposés sans frais pour les participants, l'organisation est un peu différente pour les sessions appelées formations.

En effet, chaque élu, cotise tout au long de son mandat et acquiert ainsi un budget "DIF Elu". Tous les ans, l'élu cumule ainsi 400 € avec un plafond maximum de 800 €.

Alors pour en bénéficier, c'est simple : il suffit de s'inscrire à une formation que nous proposons.

L'inscription se fait via la plateforme "Mon compte formation". Il faut préalablement avoir réalisé votre identité numérique (voir page 10).

Un prix par stagiaire sera effectivement affiché pour la formation choisie, mais ce dernier sera pris en charge via votre budget DIFE. Vous n'aurez donc rien à régler au-delà des frais de repas !

Identité numérique

À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

Elle permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement de l'utilisateur à des fins de vérification d'identité.

Aujourd'hui, elle vous permet par exemple de réaliser une procuration de vote totalement dématérialisée ou encore vous inscrire à une formation sur votre compte élu formation.

Où faire les démarches pour obtenir son identité numérique ?

A ce jour, sur la plateforme Franceconnect+ seuls deux prestataires proposent ce service :

- L'identité Numérique La Poste
- France Identité

Rendez-vous directement sur les sites internet d'un des deux prestataires.

- <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>
- <https://france-identite.gouv.fr/>



NE PAS CONFONDRE

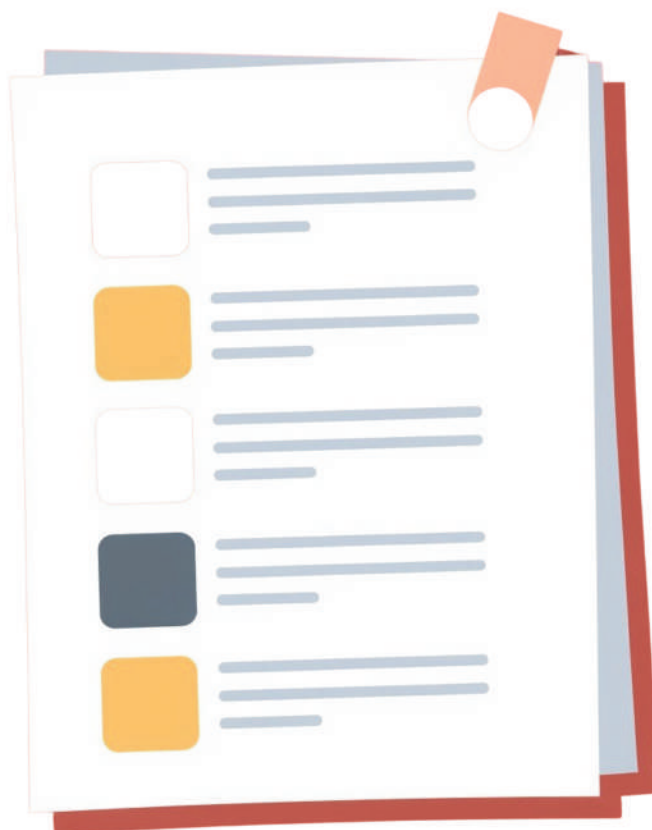
Posséder sa carte d'identité au nouveau format "carte bancaire" n'a pas la valeur de l'identité numérique.





Administration et gestion de la commune

Le fonctionnement du conseil municipal	12
La décharge de fonction des DGS	13
Les pouvoirs de police du maire	14
Réglementation des cimetières	15
Gestion des incivilités	16
Les gens du voyage	17
La gestion des dépôts sauvages	18





Le fonctionnement du conseil municipal

Présentation et contenu

Distinction entre les prérogatives du conseil municipal, du maire et l'intercommunalité

- Composition : maire, adjoints, conseillers municipaux
- Compétence de principe du conseil municipal
- Répartition des rôles entre conseil municipal et maire
- Cadre juridique (CGCT, contrôle du préfet)

L'organisation et le déroulement des séances

- Convocation et ordre du jour
- Règles de quorum et tenue des séances
- Débats, prises de parole et modalités de vote
- Formalisation : délibérations, procès-verbal, publicité des actes

Les droits et obligations des élus municipaux

- Droit à l'information et à l'expression
- Obligations déontologiques (assiduité, conflits d'intérêts)
- Responsabilités juridiques (administrative, pénale)
- Bonnes pratiques pour sécuriser les décisions



Cabinet d'avocats
Philippe PETIT



INFORMATIONS PRATIQUES



Vendredi 29 mai 2026



9h30 à 16h30



Canton
Châtillon-sur-Chalaronne
Commune
Montmerle-sur-Saône



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

La décharge de fonction des DGS

ATELIER

Présentation et contenu

Dans cette période d'après élections, cette formation a pour objectif de permettre aux élus locaux, nouvellement élus ou renouvelés dans leurs fonctions, de connaître la procédure de décharge de fonctions des emplois fonctionnels.

A ce titre, lors de la formation, seront abordés les points suivants :

- La définition de la décharge de fonctions.
- Les agents concernés.
- Les motifs justifiant cette mesure.
- La procédure de décharge de fonctions.
- Les conséquences de la décharge de fonctions.



Julia DEGUERRY-LECETRE
Avocate



INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 3 juin 2026



9h30 à 12h30



Canton
Ambérieu-en-Bugey
Commune
Bettant



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Les pouvoirs de police du maire

Présentation et contenu

Cette session a comme objectifs de permettre aux participants

- De reconnaître l'étendue et les conditions des pouvoirs de police du maire.
- De distinguer les mesures d'exécution pouvant être mobilisées.
- D'identifier les éléments cruciaux pour rédiger un arrêté.

Points abordés

La police administrative : définition et caractéristiques :

- Différence police administrative / police judiciaire.
- Distinction police générale / polices spéciales.

Les acteurs de la police administrative :

- Autres acteurs.
- Transfert des pouvoirs de police au président d'EPCI.

Forme et contenu des mesures de police administrative du maire.

- Principes à respecter.
- Exécution des mesures de police (exécution d'office, amende administrative, astreinte).
- Risques de recours.



Sylvain LOHNER
Spécialiste des
collectivités territoriales
Certifié CEGOS



INFORMATIONS PRATIQUES



Vendredi 12 juin 2026



9h30 à 16h30



Canton
Miribel
Commune
Thil



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Règlementation des cimetières

ATELIER

Présentation et contenu

Cette journée permettra aux élus de refaire un point sur la législation funéraire et l'intérêt du règlement de cimetière, et d'élaborer ou modifier leur propre règlement.

- Rappel des règles relatives à la législation funéraire.
- Présentation du règlement de cimetière et de ses intérêts.
- Examen détaillé d'exemples de règlements.
- Travaux individuels et collectifs sur l'établissement ou la modification d'un règlement
- Débriefing

Objectifs

- Appréhender les règles relatives à la législation funéraire.
- Distinguer les intérêts du règlement du cimetière.
- Employer ses connaissances pour établir ou modifier son propre règlement de cimetière.



Sylvain LOHNER
Spécialiste des
collectivités territoriales
Certifié CEGOS



INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 8 juillet 2026



9h30 à 16h30



Canton
Attignat
Commune
Attignat



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Gestion des incivilités

REUNION
D'INFORMATION

Présentation et contenu

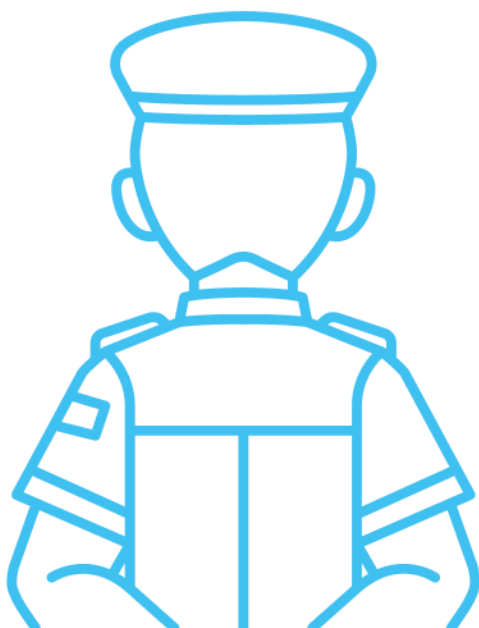
En partenariat avec le Groupement de Gendarmerie de l'Ain, nous relançons les sessions de sensibilisation à la gestion des incivilités, ouvertes à tous les élus (maires, adjoints, conseillers municipaux).

Cette session, développée par la cellule de négociation du GIGN, a déjà permis de former plus de 420 élus. Ce rendez-vous est l'occasion, non seulement de vous mettre en situation mais aussi de pouvoir échanger en toute simplicité sur vos expériences ou vos interrogations quant à la gestion d'individus énervés, virulents ou agressifs. Elle vise à vous donner des clés pour désamorcer les conflits et faciliter le dialogue.

Pour ceux qui n'ont pas encore pu faire cette session, nous vous incitons à participer à cette action afin de vous accompagner dans votre rôle d'élu.



**Groupement de la
gendarmerie de l'Ain**



INFORMATIONS PRATIQUES



1. **Vendredi 25 septembre 2026**
2. **Mardi 1^{er} décembre 2026**



18h00 à 20h30



1. **Saint-Didier-de-Formans**
2. **Saint-Genis-sur-Menthon**



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Les gens du voyage

ATELIER

Présentation et contenu

Cette session doit permettre de rappeler les règles d'accueil des gens du voyage et des obligations s'imposant aux collectivités en la matière.

Il sera également envisagés des cas concrets d'occupation irrégulière et les procédures à mettre en oeuvre, notamment contentieuses, pour mettre fin à une occupation illégale, qu'il s'agisse d'une occupation du domaine public communal ou du domaine privé de la collectivité.



**Cabinet d'avocats
Philippe PETIT**



INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 2 décembre 2026



9h30 à 12h30



Canton
Valserhône
Commune
Saint-Germain-de-Joux



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

La gestion des dépôts sauvages

ATELIER

Présentation et contenu

L'objectif de cette session est double et opérationnel :

Identifier les procédures à mettre en oeuvre pour procéder à l'enlèvement de ces dépôts sauvages :

- Quels sont les pouvoirs de police pouvant être mobilisés ? Les personnes compétentes pour les mettre en oeuvre ?
- Comment identifier les responsables grâce à l'exploitation des vidéosurveillances par exemple et des actes d'enquêtes.

Identifier les sanctions encourues par les responsables de ces dépôts sauvages, tant d'un point de vue administratif que s'agissant des sanctions éventuellement pénales :

- Mise en oeuvre des sanctions.
- Quantum.
- Engagement de la responsabilité à posteriori du nettoyage.



**Cabinet d'avocats
Philippe PETIT**



INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 2 décembre 2026



14h00 à 17h00



Canton
Valserhône
Commune
Saint-Germain-de-Joux



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

 **AMF01**

B Autour des finances

Analyse financière et élaborer son budget 20

Optimisation des bases fiscales 21

Les marchés adaptés aux petites communes 22



Analyse financière et élaborer son budget

ATELIER

Présentation et contenu

Savoir faire une analyse financière de la commune

Comprendre le contenu d'un compte financier unique :

- Détail des recettes de fonctionnement avec un zoom sur la fiscalité et investissement.
- Détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- La balance des comptes.

Comprendre la situation financière de ma collectivité .

Elaborer son budget

Le rythme budgétaire : le débat d'orientation budgétaire, le budget, le CFU :

- Le contenu du budget et sa vocation.
- Les sections budgétaires (fonctionnement et investissement) et leur contenu.
- Les principes d'équilibre budgétaire, d'annualité, de spécialité, d'unité et d'universalité.
- Les ressources fiscales.
- Les dotations d'État.



Christian GATTEGNO

Spécialiste des stratégies financières des collectivités territoriales



INFORMATIONS PRATIQUES



1. Vendredi 19 juin 2026
2. Mercredi 8 juillet 2026



9h30 à 16h30



1. Canton de Ceyzériat
2. Commune d'Attignat



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Optimisation des bases fiscales

ATELIER

Présentation et contenu

Les points suivants sont abordés :

- Introduction à la thématique et au contexte de la fiscalité locale.
- Étude du mode de détermination des bases fiscales des ménages.
- Les axes de travail pour renforcer l'équité fiscale.
- Mise en place d'une démarche partenariale avec la DDFIP.
- Le rôle de la commission communale des impôts directs et les modalités d'une réunion de la CCID à convoquer.
- Présentation de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.
- Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Plusieurs exercices ponctuent la session et permettent ainsi une application concrète des apports pédagogiques de la journée.



Benoît ROGER

Ancien DGS, spécialiste des collectivités territoriales



INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 4 novembre 2026



9h30 à 16h30



Canton

Thoiry

Commune

Chezery-Forens



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Les marchés adaptés aux petites communes



Présentation et contenu

- Connaître les dispositions régissant les marchés publics adaptés de la définition du besoin jusqu'à l'exécution.
- Comprendre les procédures spécifiques à suivre pour sécuriser l'achat au sein des petites communes.
- Fondamentaux des marchés publics.
- Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable.
- Atelier construction de marchés.
- Focus outils opérationnels.

INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 9 décembre 2026



9h30 à 16h30



Canton
Plateau d'Hauteville
Commune
Brénod



Prise en charge sur votre budget DIF



**Intervenant
indépendant**
AMF nationale



Communication

Réussir la communication numérique de ma collectivité 24

Prise de parole en public 25



Réussir la communication numérique de ma collectivité

ATELIER

Présentation et contenu

Comprendre le paysage et définir ses axes prioritaires

Objectif : Démystifier les réseaux sociaux et comprendre leur utilité pour une mairie.

Panorama des réseaux sociaux en 2026 :

- Qui utilise quoi ? (Focus sur Facebook, Instagram, et l'émergence des réseaux de proximité).
- Pourquoi y aller ? (Informer en temps réel, valoriser le territoire, créer du lien).

Le cadre légal et la déontologie :

- Distinguer le compte de la mairie et le compte personnel de l'élu.
- La neutralité de l'expression publique.

Définir ses objectifs simples :

- Est-ce pour alerter (travaux, météo) ou pour séduire (tourisme, nouveaux arrivants) ?

De la théorie à la pratique

Objectif : Savoir créer un contenu simple et gérer l'interaction.

L'anatomie d'une publication efficace :

- L'importance capitale du visuel (photo/vidéo simple avec smartphone).
- Écrire court, clair et avec le bon ton.

Organiser son temps (Le calendrier éditorial) :

- Comment ne pas y passer 3 heures par jour ?
- Anticiper les événements de la commune)

Gérer les commentaires et les critiques :

- Faut-il tout répondre ?
- Quand supprimer un commentaire ?
- Transformer une critique en opportunité d'information.

INFORMATIONS PRATIQUES



Vendredi 3 juillet 2026



9h30 à 16h30



Canton

Nantua

Commune

Information à venir



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026



Hervé GOYARD

Gérant d'agence de communication



Prise de parole en public

ATELIER

Présentation et contenu

Dans un monde qui bouge, qui change et qui va vite, les réunions fréquentes et nombreuses, parfois (trop) longues, ne sont pas toujours bien vues, ni bien vécues.

Et pourtant elles sont indispensables, plus que jamais, pour s'entendre sur des objectifs et des plans d'actions communs !

Sans réunions, pas d'accord, pas d'entente, pas d'échanges !

Alors comment réussir au mieux vos réunions ?

Voici les points qui seront abordés pour ne plus avoir peur de « faire » une réunion « pour rien » et pour que vos réunions soient efficaces et impactantes :

- Les enjeux et les compétences de la prise de parole en public.
- Bien se connaître pour bien définir son style d'orateur.
- Bien préparer ses prises de parole.
- Outils et astuces pour gérer son stress.
- La prise de parole en pratique.

Pédagogie active :

- Partage d'expériences.
- Echanges.
- Mises en situation...



Clarisse CHANEL
Coach professionnelle



INFORMATIONS PRATIQUES



Vendredi 6 novembre 2026



9h30 à 16h30



Canton
Meximieux
Commune
Information à venir



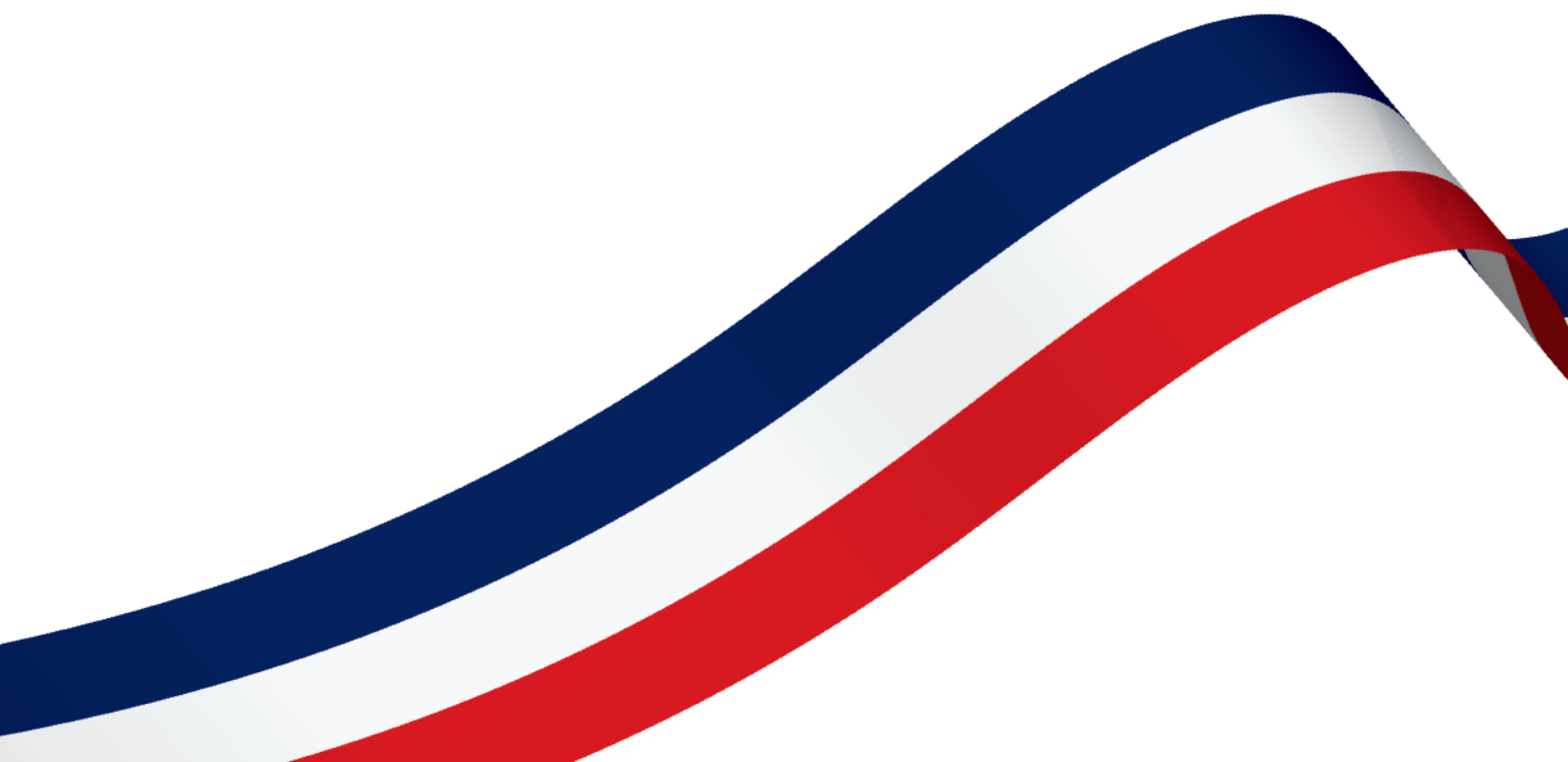
Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

D Enfance et éducation

Projet éducatif territorial 27

Les conseils municipaux de jeunes et d'enfants 28

Mettre en place un CME/CMJ dans sa commune 29



Projet Educatif Territorial

REUNION
D'INFORMATION

Présentation et contenu

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) est bien plus qu'une simple formalité administrative : c'est le véritable chef d'orchestre de votre politique jeunesse.

Cette réunion d'information vous apportera les principaux points à connaître.

Le PEDT est un levier de pilotage stratégique, garantissant une continuité qualitative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

En fédérant l'ensemble des acteurs locaux — écoles, parents, associations, services municipaux — il renforce la cohésion sociale et l'attractivité de votre territoire.

Pourquoi cette réunion est essentielle pour les élus en charge de ces sujets ?

- Gouvernance simplifiée : comprendre les enjeux actuels, la place de l' élu référent et de mobiliser et coordonner les partenaires locaux sans s'épuiser.
- Image de marque : Permet de faire de l'éducation un pilier de l'attractivité de votre commune.
- Qualité éducative : Passer d'une logique de "garderie" à un véritable projet de développement pour l'enfant.
- Connaître les potentiels dispositifs d'aides financières.



Services de l'Etat, de la CAF, du Département, de la MSA et acteurs de l'éducation populaire



INFORMATIONS PRATIQUES



Jeudi 18 juin 2026



17h00 à 18h30



Format webinaire

Lien envoyé quelques jours avant



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Les conseils municipaux de jeunes et d'enfants

REUNION
D'INFORMATION

Présentation et contenu

Pourquoi intégrer les jeunes citoyens au cœur de la décision locale ?

Cette réunion d'information a pour but de vous démontrer que le Conseil Municipal d'Enfants (CME) ou de Jeunes (CMJ) n'est pas seulement un exercice de style, mais un véritable moteur de dynamisme territorial.

En offrant une tribune à la jeunesse, vous bénéficiez d'un regard neuf et créatif sur vos projets urbains, environnementaux et solidaires, tout en ancrant durablement les valeurs de la citoyenneté active sur votre commune.

C'est un levier puissant pour renforcer le dialogue intergénérationnel et valoriser l'image d'une collectivité à l'écoute de son avenir.

Ensemble, découvrons comment transformer cette instance en un laboratoire d'idées concrètes, renforçant ainsi le lien social et l'adhésion des familles à l'action municipale.



Acteurs de l'éducation populaire



INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 24 juin 2026



17h00 à 18h00/18h30



Format webinaire

Lien envoyé quelques jours avant



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Mettre en place un CME/CMJ dans sa commune

ATELIER

Présentation et contenu

Il s'agit d'un atelier de pour les élus communaux souhaitant s'informer ou se lancer dans une nouvelle démarche de CMEJ, mais également pour celles et ceux ayant un CMEJ déjà en place.

Objectifs

- Comprendre les enjeux démocratiques, éducatifs et territoriaux des CMEJ.
- Identifier le rôle des élu.es référent.es et différents acteurs.
- Partager ses questionnements, idées ou ressources avec d'autres élus.
- Outiller la collectivité pour animer, accompagner et valoriser un CMEJ

Eléments de contenu

- Cadre et fondamentaux.
- Pourquoi un CMEJ sur mon territoire.
- Rôles et posture de l'élu.e : la place des CMEJ dans la politique/gouvernance locale.
- Les étapes de création d'un CMEJ : les étapes et plan d'action pour se (re)lancer.
- Méthodologie de projet : diagnostic des besoins, définition d'objectifs, élaboration de budgets, identification des partenaires à solliciter.
- Des outils pour accompagner la participation démocratique, la prise de décision, la prise de parole et le travail coopératif.
 - Partage d'expériences et étude de cas.

INFORMATIONS PRATIQUES



Vendredi 23 octobre 2026



9h30 à 16h30



Canton
Lagnieu
Commune
Sainte-Julie



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Acteurs de l'éducation populaire



E Prévention et risques

Certification certibiocides	31
RGPD et vidéo protection	32
PCS : élaborer son plan communal de sauvegarde	33
La prévention des conflits d'intérêts et manquements à la probité	34



Certification certibiocides

ATELIER

Présentation et contenu

C'est une obligation réglementaire pour les décideurs et acquéreurs afin de garantir une manipulation sécurisée et responsable de produits désinfectants professionnels TP2, TP3 et TP4.

Le temps nécessaire est de 7 heures comprenant les apports théoriques et réglementaires.

Un test (format QCM) permet de valider ou non la certification des participants en fin de journée.

Cette formation est ouverte aux agents en fonction des disponibilités.



IZIPest
Centre de formation



INFORMATIONS PRATIQUES



Vendredi 26 juin 2026



9h30 à 17h30



Canton
Information à venir
Commune
Information à venir



65 € par participant (hors déjeuner)

RGPD et vidéo protection

ATELIER

Présentation et contenu

L'objectif de cette session est de permettre aux élus de mieux appréhender les enjeux du numérique et d'assurer une gouvernance locale respectueuse des droits fondamentaux.

Face aux défis croissants liés à la protection des données personnelles, cette formation offre aux élus locaux les clés essentielles pour comprendre et appliquer les règles du RGPD et du cadre juridique encadrant la vidéoprotection :

- Comprendre l'évolution législative : de la loi « Informatique et Libertés » (1978) au RGPD (2018), en passant par les directives européennes.
- Définir une donnée personnelle et identifier les obligations des collectivités en matière de collecte, traitement et sécurisation des données.
- Assurer la conformité au RGPD : documentation, minimisation des données, respect des bases légales et des durées de conservation.
- Garantir les droits des citoyens : droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données.
- Encadrer l'usage de la vidéoprotection : différences avec la vidéosurveillance, régime juridique et obligations des communes.
- Sécuriser la mise en place d'un système de vidéoprotection : autorisation préfectorale, analyse d'impact et durée de conservation des images.
- Maîtriser le contrôle des données : rôle de la CNIL, recours et sanctions en cas de non-conformité ;
- Analyser la jurisprudence et les bonnes pratiques pour une gestion efficace et conforme des données au sein des collectivités.



Vincent BARBIER
Avocat



INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 1^{er} juillet 2026



9h30 à 12h30



Canton
Pont d'Ain
Commune
Nurieux-Volognat



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

PCS : élaborer son plan communal de sauvegarde

ATELIER

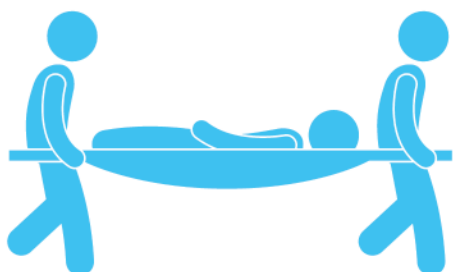
Présentation et contenu

Appréhender l'environnement global de sécurité civile dans lequel s'inscrit le PCS.

- S'acculturer l'organisation départementale des secours.
- Initier la mise en place de son PCS.
- S'approprier la méthodologie de mise en oeuvre.
- Concevoir des outils d'aide à la décision.
- Mettre en place un poste de commandement communal.
- S'initier à la gestion de crise.



**Préfecture de l'Ain et
SDIS de l'Ain**
Bureau gestion locale de crise



INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 23 septembre 2026



10h00 à 16h00



Canton
Replonges
Commune
Bâgé-Dommartin



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

La prévention des conflits d'intérêts et manquements à la probité



Présentation et contenu

- Prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.
- Se familiariser avec les délits constitutifs d'une atteinte à la probité : la corruption active et passive, la prise illégale d'intérêts, le détournement de fonds publics, la réglementation en vigueur dans les communes pour prévenir la corruption.
- Les recommandations de l'AFA adaptées au service public local. La mise en œuvre d'un programme anticorruption dans une collectivité (cas pratique).
- La protection du maire et des élus.

INFORMATIONS PRATIQUES



Mercredi 21 octobre 2026



9h30 à 16h30



Canton

Villars-les-Dombes

Commune

Saint-Jean-de-Thurigneux



Prise en charge sur votre budget DIF



**Formateur
indépendant**
AMF nationale





Urbanisme et aménagement du territoire

Les fondamentaux de l'urbanismes 36

Chemins ruraux et voies communales 37



Les fondamentaux de l'urbanisme



Présentation et contenu

- Maîtriser les modalités de conception et mise en œuvre des projets urbains : comprendre les principes, l'évolution et les perspectives du droit de l'urbanisme, ainsi que son articulation avec le principe de la hiérarchie des normes.
- Explorer le socle législatif et réglementaire, incluant le schéma régional et de cohérence territoriale. Tester ses connaissances avec des exercices interactifs.
- Examiner le contentieux en urbanisme.
- Découvrir les outils et financements disponibles pour l'aménagement urbain.

Objectifs

Définition, évolution et perspectives.

Le droit de l'urbanisme et le principe fondamental de la hiérarchie des normes.

Étude du socle législatif et réglementaire.

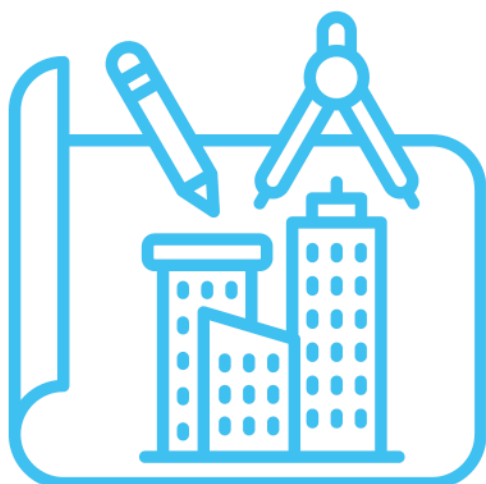
Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Le schéma de cohérence territoriale.

Le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal).

La carte communale et le règlement national d'urbanisme.



**Formateur
indépendant**
AMF nationale



INFORMATIONS PRATIQUES



Vendredi 11 septembre 2026



9h30 à 16h30



Canton
Saint-Etienne-du-Bois
Commune
Val Revermont



Prise en charge sur votre budget DIF

Chemins ruraux et voies communales

ATELIER

Présentation et contenu

L'objectif de cette session est de permettre aux participants :

- De distinguer les chemins ruraux des autres types de chemins et voies.
- D'acquérir les règles de gestion applicables.
- Identifier le rôle de l'exécutif en matière de police.
- Distinguer les étapes de la cession d'un chemin rural.

Autres points abordés :

- Définition des chemins ruraux.
- Statuts des chemins ruraux.
- Caractéristiques.
- Délimitation.
- Règles d'entretien.
- Aliénation d'un chemin rural.
- Droits et obligations des riverains.
- Les pouvoirs du maire.
- Les risques de recours - Responsabilités.



Sylvain LOHNER
Spécialiste des
collectivités territoriales
Certifié CEGOS



INFORMATIONS PRATIQUES



Vendredi 23 octobre 2026



9h30 à 16h30



Canton
Lagnieu
Commune
Sainte-Julie



Gratuit : inclus dans votre cotisation 2026

Réunions partenaires

Tout au long de l'année, nous aurons le plaisir de vous convier à des réunions et temps d'informations avec les interventions de nos partenaires privilégiés.

De nombreuses thématiques seront abordées

- Cybersécurité
- Elagage
- Assurance
- Protection fonctionnelle
- Financements de projet
- Fin du réseau de cuivre
- Présentation de services
- La chasse et la commune
- Licence de débit de boissons
- Droits d'auteurs / Sacem
- Archivage des documents communaux...



Suivez notre actualité sur www.amf01.fr pour connaître le programme à venir de ces actions.





Mes notes...



INSCRIPTIONS SUR
WWW.AMF01.FR



Hôtel du Département
45 avenue Alsace Lorraine
01000 BOURG-EN-BRESSE
04 74 32 33 03

WWW.AMF01.FR